



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
LIMITÉE

TD/B/48/SC.2/L.1/Add.1  
11 octobre 2001

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Quarante-huitième session  
Genève, 1<sup>er</sup> -12 octobre 2001  
Point 4 de l'ordre du jour  
Comité de session II

**PROJET DE RAPPORT DU COMITÉ DE SESSION II**

Rapporteur: M. Kim Yong Ho (République populaire démocratique de Corée)

Orateurs:

Président	Brésil
Secrétaire général de la CNUCED	Zambie
Coordonnateur spécial pour l'Afrique	Guinée
Égypte	Maroc
Chine	Commission économique pour l'Afrique

**Note à l'intention des délégations**

Le présent projet de rapport est un texte provisoire, qui est distribué aux délégations pour approbation.

Toute demande de modification à apporter aux déclarations des délégations doit être soumise au plus tard le **mercredi 17 octobre 2001** à la:

Section d'édition de la CNUCED, bureau E.8102, Télécopieur: 907 0056,  
Téléphone: 907 5654/1066

**CONTRIBUTION DE LA CNUCED À L'ÉVALUATION ET À L'EXAMEN FINALS DE L'APPLICATION DU NOUVEAU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE DANS LES ANNÉES 90: LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE EN AFRIQUE: BILAN, PERSPECTIVES ET PROBLÈMES FONDAMENTAUX**

(Point 4 de l'ordre du jour - suite)

1. Le **Président** a dit que la plupart des pays africains avaient exécuté de vastes programmes d'ajustement structurel, avec notamment des mesures de libéralisation du commerce et de privatisation, et lancé d'ambitieuses réformes sociales et politiques. Cela avait créé des conditions plus favorables pour les investisseurs et les activités du secteur privé, consolidé les processus démocratiques, amélioré la gouvernance et rendu plus efficaces les administrations publiques, et renforcé le rôle de la société civile.
2. Toutefois, ces réformes n'avaient pas donné les résultats escomptés. La plupart des facteurs à l'origine de nombreux problèmes rencontrés par les pays africains échappaient au contrôle de ces pays. Avec le Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, la communauté internationale aurait dû fournir les moyens de corriger les choses. Mais en dépit de l'initiative PPTE, l'endettement de l'Afrique restait insupportable, et les engagements en matière d'APD n'avaient pas été honorés. Le soutien de la communauté internationale à la diversification économique des pays africains avait été insuffisant, de sorte que la plupart des pays restaient dépendants d'un petit nombre de produits d'exportation, et les efforts de diversification continuaient de se heurter à des obstacles commerciaux dans les pays développés.
3. Les objectifs du Nouveau Programme n'avaient pas été atteints; les raisons du lancement de ce programme en 1991 conservaient toutefois toute leur validité. Les dirigeants africains avaient décidé d'assumer la responsabilité de leur développement avec la Nouvelle initiative africaine, qui impliquait un nouveau type de partenariat avec la communauté internationale, fondé sur une réciprocité d'intérêts et de responsabilités. Ce nouveau partenariat devrait se caractériser par un accroissement substantiel de l'APD, un renforcement de l'allègement de la dette, une augmentation des investissements étrangers directs, un soutien déterminé à la diversification des économies africaines, une amélioration de l'accès aux marchés et un accroissement des transferts de technologie.

4. Le **Secrétaire général de la CNUCED** a dit que la Nouvelle initiative africaine, adoptée en juillet dernier à Lusaka par les chefs d'États et de gouvernements africains, témoignait de la volonté politique des nations africaines de prendre en main le destin de la région. Cette initiative méritait le soutien déterminé de l'ensemble de la communauté internationale. La décision prise en même temps de créer une Union africaine qui remplacerait à terme l'Organisation de l'unité africaine (OUA) exigeait de la part de tous les pays africains des efforts et la volonté de mettre un terme aux conflits, d'améliorer la gouvernance et d'instaurer un véritable esprit de partenariat et de coopération.

5. La situation en Afrique appelait rien de moins que l'équivalent d'un plan Mashall. Le ralentissement économique dans le continent avait été aggravé par les événements tragiques du 11 septembre et leurs conséquences. Les pays africains étaient beaucoup plus sensibles que d'autres aux chocs extérieurs, et en raison de leur faible niveau de revenu, les incidences sur la pauvreté d'une récession y seraient beaucoup plus fortes qu'ailleurs. La moitié de la population africaine vivait déjà dans des conditions de pauvreté absolue, et le coût économique et social de la pandémie de VIH/sida était incalculable.

6. Il fallait réorienter les politiques en matière d'allègement de la dette et de financement public pour placer l'Afrique sur la voie d'une croissance soutenue et d'une réduction de la pauvreté. Mais des mesures étaient également nécessaires dans le domaine du commerce, s'agissant avant tout du problème des crêtes tarifaires et de la progressivité des droits ainsi que des divers obstacles non tarifaires restreignant les exportations africaines. De plus, il fallait appliquer concrètement l'article 4 de l'Accord général sur le commerce des services, les périodes de transition prévues par l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce et par l'Accord sur les mesures concernant les investissements et liées au commerce, et il fallait réexaminer l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires, ainsi que d'autres mesures, en vue de tenir compte des besoins spécifiques des pays africains. Tout cela devrait être associé à une amélioration de l'accès aux marchés pour les produits agricoles africains.

7. Le **Coordonnateur spécial pour l'Afrique** a dit que le rapport du secrétariat intitulé *Le développement économique en Afrique: Bilan, perspectives et problèmes fondamentaux* était la contribution de la CNUCED à l'examen et l'évaluation finals de l'application du Nouveau

Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. Dans sa résolution 55/182, l'Assemblée générale avait demandé à la CNUCED de réaliser un travail d'analyse sur l'accès aux marchés, les capacités de production, les flux de ressources et la dette, les investissements étrangers directs (IED) et l'accès à la technologie, en insistant plus particulièrement sur les questions commerciales. Les conséquences de la pandémie de sida, les problèmes liés à la désertification, et des questions telles que le règlement des conflits et la gouvernance débordaient le cadre de la demande formulée par l'Assemblée générale.

8. Le rapport montrait que les objectifs de croissance et de réduction de la pauvreté du Nouveau Programme n'avaient pas été atteints. Le développement de l'Afrique continuait d'être entravé par le manque de ressources financières, des mouvements défavorables des termes de l'échange et – malgré l'initiative PPTE – le surendettement. Le rapport renouvelait la proposition de charger un organisme indépendant d'évaluer la viabilité de l'endettement des pays africains. Les calculs antérieurs du secrétariat, selon lesquels l'aide publique au développement (APD) devait être portée à quelque 20 milliards de dollars pendant une décennie pour permettre une croissance suffisante, avaient été confirmés par de récentes études de la Banque mondiale et de la Commission économique pour l'Afrique, ainsi que dans le rapport technique du Groupe de haut niveau sur le financement du développement. L'élimination des obstacles au commerce pour les produits présentant un fort potentiel d'exportation pourrait favoriser un accroissement sensible des recettes d'exportation de nombreux pays africains. Il fallait réexaminer l'impact des actuels pratiques et accords commerciaux sur le développement de l'Afrique, et prendre des mesures pour élargir et amplifier les dispositions existantes en matière de traitement spécial et différencié.

9. Le représentant de l'**Égypte** a dit que malgré toute l'attention que la communauté internationale avait porté au continent africain, la situation restait décevante. Une décennie s'était écoulée depuis que les Nations Unies avaient adopté le Nouveau Programme pour le développement de l'Afrique dans les années 90, mais la région continuait d'illustrer le caractère inégal de l'actuel processus de développement et le fossé qui se creusait rapidement entre pays développés et pays en développement.

10. Les donateurs n'avaient pas atteint les objectifs internationaux d'aide publique au développement, et un seul pays avait jusque-là pleinement bénéficié de l'initiative PPTE.

La situation actuelle en Afrique exigeait des efforts immédiats et ciblés pour corriger les déséquilibres, réduire le déficit de ressources et enrayer la détérioration des conditions de vie. L'Égypte soutenait les mesures proposées par la CNUCED dans son rapport sur le développement économique en Afrique, y compris la proposition d'une évaluation globale de la viabilité de l'endettement des pays africains par un organisme indépendant, avec un engagement des créanciers d'appliquer intégralement et rapidement toute recommandation qui pourrait être formulée.

11. Si un effort national était essentiel pour assurer un développement durable en Afrique, le succès de cet effort dépendait fondamentalement d'une participation de la communauté internationale. Il fallait renforcer encore le rôle de la CNUCED en matière de conception des politiques de développement. Les futurs rapports du secrétariat devaient montrer ce que les problèmes des pays et des régions avaient d'analogie et aussi de différent.

12. Le représentant de la **Chine** a dit que le rapport du secrétariat sur le développement économique en Afrique présentait une analyse objective de la situation économique de l'Afrique pour les dix dernières années et donnait des orientations importantes pour le développement futur du continent. Conformément au Nouveau Programme pour le développement de l'Afrique adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1991, les pays africains avaient accepté de réaliser des réformes économiques, de renforcer la démocratisation ainsi que la coopération et l'intégration régionales, de promouvoir le développement de l'agriculture et de tout faire pour parvenir à un développement durable. Les partenaires de développement s'étaient engagés à soutenir des projets dans les domaines prioritaires, à contribuer à la recherche d'une solution au problème de la dette extérieure, à accroître les flux de ressources et à améliorer l'accès aux marchés. Beaucoup de pays africains avaient réalisé des réformes économiques, sans que la gravité de leurs problèmes économiques et sociaux en soit diminuée. Par ailleurs, de nombreuses promesses faites par la communauté internationale n'avaient pas été tenues.

13. La situation économique globale de l'Afrique restait sombre. Dette, pauvreté, conflits et maladies continuaient d'entraver fortement le développement économique. Un ordre économique international injuste et les incidences négatives de la mondialisation n'avaient fait qu'aggraver les conditions économiques déjà fragiles du continent, et la fracture économique entre l'Afrique et le reste du monde s'était accentuée. Si les pays africains devaient eux-mêmes redoubler

d'efforts, il leur était presque impossible de réussir tout seuls, sans le soutien de la communauté internationale. Il fallait inverser la diminution des flux d'APD et éliminer le surendettement. Pour permettre aux pays africains de mieux s'intégrer dans l'économie mondiale et d'accroître leurs recettes d'exportation, les pays développés devaient leur ouvrir leurs marchés. La Déclaration de Beijing et le Programme de coopération dans les domaines économique et social adoptés à l'occasion du Forum sino-africain tenu à Beijing en 2000 fournissaient les éléments d'un renforcement de la coopération pour le développement entre la Chine et l'Afrique.

14. Le représentant du **Brésil** a dit que les indicateurs économiques et sociaux des pays africains s'étaient nettement dégradés en dix ans. La faible croissance dans la région était le résultat d'une combinaison de contraintes internes avec un environnement international pour l'essentiel défavorable pendant les années 90. Tous ces problèmes devaient être abordés dans le cadre d'un examen et d'une évaluation corrects du Nouveau Programme et d'une application intégrale du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés. Le Brésil pouvait contribuer à une approche spécifique du développement économique en Afrique en raison de ses liens étroits avec ce continent et de son expérience, comme bénéficiaire et comme partenaire, en matière de coopération technique. Il avait renforcé ses relations de coopération avec plusieurs pays africains dans les domaines de la technologie, de l'éducation et de la santé, et avait également participé à des opérations d'allègement de la dette.

15. Le Brésil proposait un mécanisme triangulaire, par lequel des pays en développement en ayant la capacité transféraient des technologies et des connaissances dans le cadre de projets financés par des pays développés ou des organisations internationales. Pour ce qui était du traitement et de la prévention du sida, le Brésil poursuivait un programme internationalement reconnu comme l'un des meilleurs au monde. Il était disposé à faire bénéficier d'autres pays de son expérience en matière de politique de distribution gratuite et universelle de médicaments rétroviraux, comme il l'avait déjà fait avec le Mozambique. Les initiatives visant à ouvrir les marchés des pays développés aux pays des plus pauvres d'Afrique devaient être soutenues. Toutefois, le secrétariat de la CNUCED devrait analyser les détournements d'échanges commerciaux et les éventuelles contraintes pour d'autres pays en développement pouvant résulter de ces initiatives. Un effort conjoint de tous les acteurs, y compris le secteur privé, s'imposait pour contribuer à la solution des problèmes auxquels était confrontée l'Afrique.

16. Le représentant de la **Zambie** a dit qu'il était frustrant d'examiner chaque année les problèmes de l'Afrique sans qu'une réponse adéquate y soit apportée. Dans le domaine du commerce, la communauté internationale ne devrait pas, pour des raisons politiques, être empêchée de prendre des décisions audacieuses et d'honorer ses engagements en faveur de l'Afrique. Les principaux obstacles au progrès dans ce domaine étaient la baisse constante des prix des produits primaires et l'évolution défavorable des termes de l'échange au cours des 20 dernières années, qui faisaient que le PIB par habitant était de 50 % inférieur à ce qu'il pourrait être; la dépendance à l'égard d'un très petit nombre de produits d'exportation; les obstacles à l'accès aux marchés dans les pays développés; la faible technicité des produits africains; et le modeste niveau des flux d'IED.

17. Le rapport sur le développement économique en Afrique présenté par le secrétariat renforçait la position de l'Afrique sur les questions commerciales. Les pays africains demandaient un accès aux marchés exempt de contingents et de droits consolidés, mais aucune satisfaction ne leur était donnée. Ils insistaient également sur l'application des dispositions des Accords de l'OMC, en particulier l'article 66.2 de l'Accord sur les ADPIC, qui concernait le transfert de technologie. Si les partenaires de développement de l'Afrique voulaient rester crédibles, ils devaient honorer les engagements internationaux souscrits lors du dernier cycle de négociations commerciales avant de lancer un nouveau cycle. Concernant le lancement d'un nouveau cycle de négociations, il fallait espérer que les pays africains ne seraient pas soumis aux pressions d'autres pays et pourraient prendre leurs propres décisions en toute indépendance.

18. Le représentant de la **Guinée** a dit que malgré plusieurs années de réforme en Afrique, deux pays seulement avaient atteint l'objectif de croissance de 6 %. Le récent ralentissement de l'économie mondiale faisait qu'il était peu probable que d'autres pays atteignent cet objectif dans un proche avenir. Outre l'adoption d'un programme de réforme économique et d'objectifs de développement à long terme, la Guinée avait engagé des réformes démocratiques et s'était dotée d'instruments de lutte contre la corruption. La croissance relativement médiocre du pays était imputable à la baisse des prix des produits primaires, au manque de débouchés à l'exportation, à un endettement élevé et à l'afflux d'un grand nombre de réfugiés des pays voisins.

19. L'expérience de l'Afrique montrait que la seule libéralisation du commerce n'était pas suffisante pour améliorer les résultats économiques. Il fallait aussi s'attaquer aux difficultés structurelles et institutionnelles, améliorer les conditions d'accès aux marchés, accroître l'APD et prendre des mesures d'annulation de la dette. Le Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce méritait une attention particulière, car l'intégration commerciale devait faire partie des stratégies de réduction de la pauvreté et de développement durable. Les préférences commerciales ne pouvaient souvent pas être exploitées en raison de l'existence de crêtes tarifaires, de dispositions contingentaires, de mesures antidumping, de mesures sanitaires et phytosanitaires ou d'obstacles techniques au commerce. La suppression par les pays développés des subventions à l'exportation et des mesures de soutien interne aurait des effets très bénéfiques sur les exportations africaines. La Nouvelle initiative africaine constituait un important progrès, mais étant donné la situation économique précaire de l'Afrique, la communauté internationale devait soutenir cette initiative pour aider les pays africains à mieux s'intégrer dans l'économie mondiale.

20. Le représentant du **Maroc** a dit que l'Afrique avait toujours été à la marge de l'économie mondiale. Bien que représentant 10 % de la population mondiale, la région n'entraînait que pour 1 % dans la production mondiale et 2 % dans le commerce mondial. La pauvreté dans laquelle vivaient près de 300 millions d'Africains montrait bien que les économies africaines étaient incapables d'une croissance suffisante pour répondre aux besoins de leur population. Bien que la situation de la dette fût alarmante, les ressources financières publiques, bilatérales et multilatérales, pour le développement avaient diminué. Mais la situation de l'Afrique ne se résumait pas à un problème financier; les efforts devaient aussi porter sur une amélioration de l'accès aux marchés, un renforcement des capacités de production, un meilleur accès aux technologies de l'information et une assistance technique bien ciblée, en particulier pour l'application des Accords de l'OMC.

21. Le représentant de la **Commission économique pour l'Afrique** (CEA) a dit que le rapport établi par le secrétariat couvrait un certain nombre de questions cruciales concernant le développement de l'Afrique, qui faisaient l'objet des travaux de la CEA. La principale avait trait au commerce et aux produits de base. Il fallait donner la possibilité aux pays africains d'obtenir une juste rémunération pour leurs produits. Un autre problème fondamental était qu'aucune des grandes sociétés de négoce de produits de base n'était africaine. Pour résoudre les problèmes



de l'Afrique, il fallait s'attaquer sérieusement à la question du commerce et des produits de base dans le contexte de l'OMC. Il fallait de plus redoubler d'efforts pour renforcer l'initiative PPTE, et la question de la dette devait faire partie du processus d'examen et d'évaluation du Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90.

-----